



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES FÊTES ET
SPECTACLES HISTORIQUES

ADHESION 2009

Membre adhérent

Vous êtes **organisateur de fêtes et/ou de spectacles historiques vivants** (association, comité des fêtes, commune...)? Alors, devenez **membre adhérent** de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques pour l'année 2009 et suivez le guide.....

Sommaire

1. Adhésion
2. La Lettre de la FFFSH
3. L'Oriflamme et L'agenda
4. La carte fédérale
5. Les partenaires institutionnels et privés
6. Les partenaires artistiques
7. Les stages techniques
8. La chartes d'accueil
9. La charte de qualité

Fiches à compléter

1. Fiche d'adhésion obligatoire
+ Charte de déontologie
2. La fiche « organisateur » pour être dans le répertoire de L'Oriflamme + chartes
3. La fiche « page entière » pour avoir une page de promotion dans L'Oriflamme + photo(s)...

1. Adhésion des membres adhérents

Pour devenir **membre adhérent** de la FFFSH, il faut acquitter une cotisation. Cette cotisation s'accompagne, obligatoirement, de la signature de la charte de déontologie des membres de la FFFSH, inscrite au dos du document d'adhésion. Cette cotisation donne accès aux services suivants proposés par la FFFSH :

- Publication gratuite dans le répertoire de **L'Oriflamme 2009**, sur les **sites Internet** et, le cas échéant, dans les **guides régionaux** par le signalement de une ou plusieurs manifestations historiques organisées (ou co-organisées) par le membre adhérent (Voir 3).
- Service gratuit de 10 exemplaires de L'Oriflamme dès sa publication.

L'Oriflamme en ligne deux semaines après le retour du «bon à tirer» sur www.loriflamme.eu avec actualisations possibles à tout moment.

- Service gratuit de La Lettre de la FFFSH avec possibilité d'insérer des annonces (Voir 2).

- Service gratuit des publications d'information concernant les partenaires artistiques (professionnels, amateurs,...) (Voir 5).
- Service gratuit de 50 cartes fédérales pour vos membres (Voir 4).
- Accès privilégié à notre site Internet : www.fffsh.eu : espace réservé aux adhérents, liens...
- Propositions de participation aux stages techniques organisés par la FFFSH lors du congrès ou en région fédérale (Voir 6).
- Accès aux services de nos partenaires institutionnels ou commerciaux : SACEM, Direction du Tourisme, Maison de la France, Confédération Européenne des Fêtes et Manifestations Historiques, Chèques-vacances, Chèques-Culture (Voir 7)
- **NOUVEAU : La diffusion de vos informations promotionnelles vers tous nos adhérents (annonces, affiches, programmes...) par la messagerie**

2. La Lettre de la FFFSH

C'est l'outil de communication interne des adhérents de la FFFSH.

Elle contient des reportages, des infos techniques, des comptes-rendus d'activités de la FFFSH, des petites annonces (accès gratuit aux membres adhérents).

Elle est **diffusée, par courriel**, à chaque adhérent.

Ce dispositif présente l'avantage de faciliter la diffusion de ce lien auprès des membres des adhérents sans coût particulier.

Il est conseillé de vérifier que vous êtes bien répertorié à la FFFSH en envoyant le message suivant : «Pour la Lettre de la FFFSH » à l'adresse suivante : fffshbh@free.fr.

3. L'Oriflamme : *L'Officiel des Fêtes et Spectacles Historiques de France* (national et en région)

L'Oriflamme national est notre outil de promotion à destination des professionnels du tourisme (Offices de Tourisme, voyagistes, transporteurs), de la presse nationale et régionale. Il est édité à 12000 exemplaires en quadrichromie et comporte :

- le "répertoire" des manifestations historiques affiliées à la FFFSH. On y trouve le titre de la manifestation historique, les dates, les horaires, les tarifs, les renseignements téléphoniques ou Internet et, selon le souhait de chaque organisateur, les logos de la charte d'accueil (**Voir 8**), le signalement de la charte de qualité (**Voir 9**) en cas d'engagement reconnu en 2008 et le renvoi à une "page" entière de promotion (voir ci-dessous),

- les "pages" : une promotion complète d'une manifestation historique avec un texte de 500 signes en français, un texte de 100 signes en anglais, une ou plusieurs photos couleurs, des renseignements, ...

L'Oriflamme est en ligne, dès sa sortie des presses, sur notre site web grand public www.loriflamme.eu. Une rubrique, actualisée régulièrement, est réservée aux informations de dernière minute.

Les régions fédérales ont la possibilité d'éditer, grâce à des soutiens financiers institutionnels ou privés **une déclinaison régionale de L'Oriflamme**. Chaque adhérent peut ainsi faire supporter la dépense d'une page entière au national par la publicité.

En 2008, 2 régions ont mutualisé leurs compétences pour sortir un guide qui devient alors un outil de promotion « grand public » puisque tiré à, en moyenne, 30 000 exemplaires distribués localement. Renseignez-vous auprès de votre vice-président régional ou, à défaut, au secrétariat national. Vous trouverez ses coordonnées sur www.fffsh.eu.

Vous êtes intéressé par une page entière dans L'Oriflamme?

Formulaire n° 3 : Remplir le recto ET le verso

N.B. : Une même structure peut organiser plusieurs manifestations différentes, une seule cotisation suffit mais, pour chaque service, elle doit remplir le formulaire correspondant (à photocopier, le cas échéant).

4. La carte fédérale

C'est une **carte annuelle destinée aux adhérents du terrain**, figurants, acteurs bénévoles, techniciens, couturières... Elle a pour objectif de maintenir un lien entre les milliers de bénévoles de la FFFSH.

Dans toutes les manifestations historiques affiliées à la FFFSH, **un tarif préférentiel** (quand il existe, le tarif « groupes ») est consenti aux détenteurs de la carte fédérale, ce qui favorise la visite des "amis" et les échanges d'idées,

voire de services et d'expériences.

. En outre, des avantages peuvent être liés à cette carte au bénéfice de leur détenteur : monuments historiques, hôtellerie, écomusées... (voir le site www.fffsh.eu).

50 cartes sont attribuées, sans surcoût, à tout membre actif de la FFFSH au moment de son adhésion. Des cartes supplémentaires peuvent être acquises.

5. Les partenaires institutionnels ou privés (entreprises)

La FFFSH conclut, régulièrement, des contrats de partenariat qui sont autant de privilèges accordés à tous ses membres. Les bases de ces accords sont lisibles sur notre serveur Internet : www.fffsh.eu

- SACEM : réduction de 12% des contributions et plafonnements des musiques.

- Secrétariat d'état au Tourisme, Direction du Tourisme. La FFFSH est signataire du contrat "Bienvenue en France" étendu à tous ses membres qui signent la charte d'accueil (**Voir 8**)

- Jeunesse et Sports. La FFFSH est reconnue

Association d'Éducation Populaire.

- La FFFSH est partenaire de Chèques-Vacances et Chèques-Culture qui participent à sa promotion nationale.

- La FFFSH est adhérente de la Confédération Européenne des Fêtes et Manifestations Historiques.

La FFFSH a conclu un partenariat avec la société HERTZ au profit de ses adhérents qui bénéficient ainsi de réductions substantielles dans leurs relations commerciales avec cette société.

. Les partenaires artistiques

La FFFSH a fait, en 2008, évoluer ses relations avec les prestataires artistiques, qu'ils soient professionnels du spectacle ou « talents amateurs ».

Une convention de partenariat est désormais proposée à ces complices réguliers de nos fêtes et de nos spectacles comportant une charte de déontologie réciproque, des services associés, des conditions particulières au service de nos adhérents.

N.B. : Une structure organisatrice de manifestations historiques peut aussi être partenaire artistique et donc signer une convention de partenariat avec la FFFSH. Cette convention est conclue sans obligation financière de la part du partenaire artistique mais est assortie de conditions particulières

7. Les stages techniques

La FFFSH aide à l'organisation de **stages techniques** qui offrent à ses membres la possibilité de se perfectionner, grâce à des formateurs compétents, dans des domaines très variés tels la mise en scène, les éclairages et la sonorisation, les danses anciennes, les chapeaux, les costumes, la qualité, la responsabilité, la sécurité,...

Ils peuvent être proposés, à l'échelle nationale à **Valençay, lors des congrès annuels** ou sur l'initiative des équipes régionales, dans votre région

8. La charte d'accueil

Elle signale, au moyen de petits logos placés dans le répertoire de L'Oriflamme, vos engagements en matière d'accueil du public (Voir 3).

Elle constitue l'un des éléments de notre partenariat

avec la campagne « Bienvenue en France » organisée par Maison de la France. Tout signataire de cette charte devient à son tour partenaire de cette institution et susceptible d'en utiliser le logo sur ses documents promotionnels.

Vous êtes intéressé ? Formulaire n° 2 : remplir le verso et signer l'engagement.

9. La charte de qualité

C'est un dispositif qui a pour objectif d'inciter les membres de la FFFSH à œuvrer, de manière autonome, en faveur d'une qualité optimum dans la réalisation de leur "produit touristique et culturel". Il s'adresse, pour l'instant, exclusivement, aux organisateurs de fêtes et/ou de spectacles historiques vivants.

Les cinq conditions nécessaires à la signature de la charte de qualité 2009 sont :

- **Désigner un responsable qualité** (ou une équipe), au sein de la structure organisatrice, chargé de pointer et de gérer les petits et grands problèmes, inévitables dans la mise en œuvre d'une manifestation.

- **Signer la charte d'accueil**

- Réaliser deux enquêtes à au moins 100 exemplaires chacune et diffuser leurs résultats :

* **enquête "public"**, diffusion des résultats au national par l'intermédiaire de l'équipe régionale ;

* **enquête "satisfaction"**, diffusion au sein de l'association locale pour prise en compte des observations.

- Mettre en œuvre **une procédure d'inscription des adhérents de terrain et/ou participants** occasionnels avec signature d'un engagement et d'une charte du participant.

- Respecter des engagements particuliers concernant les fêtes ou les spectacles.

L'ensemble constitue **une démarche volontaire** qui ne peut être engagée qu'avec l'adhésion de l'ensemble de la structure. Elle ne peut être signée, en conséquence, qu'après une délibération de l'organe de gestion de cette structure (conseil d'administration, comité...). Rien n'empêche, toutefois, un adhérent d'**utiliser une partie des documents** proposés sans signer la charte.

Le dossier complet "charte de qualité" est adressé à tous les membres adhérents qui peuvent l'utiliser en tout ou en partie même s'ils ne s'engagent pas dans la démarche.

L'engagement formel doit être parvenu au siège un mois avant la manifestation après prise en compte, obligatoirement, par le vice-président régional. Lors de la manifestation "chartée", une visite d'au moins un membre du CA aura lieu dans le but de valider la démarche en vue de l'octroi d'un label spécifique dans les produits de promotion 2010.

Vous êtes intéressé ? Le signaler au dos du formulaire n° 2

COTISATIONS

	€	Formulaire à compléter
Membre adhérent 2008	170	1

SERVICES

	€TTC	Formulaire à compléter
Répertoire dans L'Oriflamme (titre, lieu, dates, horaires, tarifs, site, mèl, téléphone, coordonnées organisateur)	Compris dans la cotisation sans limite de nombre	2 Un par manifestation différente
Page + Photo dans l'Oriflamme	480	3 Un par manifestation différente
Carte fédérale Au-delà des 50 premiers exemplaires compris dans la cotisation	0,30	

Après enregistrement de l'adhésion, tout nouvel adhérent reçoit un dossier comprenant :

Un certificat d'adhésion
Les statuts de la FFFSH
La liste des membres du CA national

Le règlement intérieur de la FFFSH
Les cartes FFFSH pour ses membres
La charte graphique du logo FFFSH
Une facture adressée séparément sur demande

Pour faire connaître la FFFSH, chaque adhérent doit faire apparaître, sur ses documents de promotion, le logo de la FFFSH.

*Il peut y ajouter la mention suivante :
Les fêtes et spectacles historiques de France,
c'est sur www.loriflamme.eu*

FFFSH

138 avenue de Tarascon 84000 AVIGNON

Rép/Fax : (0)4 90 25 98 16 fffshbh@free.fr www.fffsh.eu